La formation syndicale, un enjeu capital :

L'enjeu de la formation syndicale n'a jamais été aussi important, dans un contexte marqué de lourdes attaques contre le service public d'Education et le métier d'enseignant. Le gouvernement compte particulièrement sur le renouvellement de la profession pour imposer plus d'heures de présence dans les établissements, plus de souplesse dans les emplois du temps, davantage de polyvalence et ainsi faire admettre le principe d'une carrière dont l'évolution serait fondée sur l'individualisation (critère du mérite apprécié par le chef d'établissement et l'Inspection pédagogique) au détriment de toutes les règles de gestion collective.

En privant le service public d'Education des personnels dont il a besoin au nom du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, en recourant aux discours catastrophistes par la mise en avant et le grossissement de dysfonctionnements que les politiques successives ont créé et amplifié, il veut mettre en place une Ecole ségrégative et régressive, ce qu'il dissimule sous le masque de services nouveaux : assouplissement de la carte scolaire qui organise la mise en concurrence des établissements, aide individualisé et périphérique au cours et à la classe, confiée à des personnels peu qualifiés et peu formés la plupart du temps, qui renvoie la responsabilité de l'échec aux familles et aux élèves et confie ...

Face à cette entreprise libérale de reformatage du système éducatif, il est essentiel de permettre à tous et à chacun de se former, de s'informer, d'échanger, de débattre afin de trouver les moyens et les méthodes pour relancer la démocratisation inachevée de l'Ecole..
Les stages syndicaux organisés par les sections départementales et académique du SNES Versailles ont vocation à répondre à cet objectif.

Vous y trouverez des ressources pour répondre à vos interrogations , qu'il s'agisse de vos droits, de l'organisation du système éducatif, de la réflexion pédagogique. Pour tous ceux qui souhaitent s'investir dans la vie syndicale de leur établissement (le S1), des stages spécifiques vous apporteront toutes les armes pour agir efficacement dans les CA et les S1. D'autres stages, enfin, permettront de faire le point et de débattre sur les réformes en cours et d'envisager des propositions alternatives.

Programme de stages :

Cette publication ne reprend que les stages orientées vers l'entrée dans le métier et les droits des personnels. Vous trouverez sur notre site et dans une future de publication l'ensemble des stages proposés par la section académique, en particulier, ceux sur l'avenir du système éducatif, la formation des élus au C.A et les réformes en cours.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vos droits et obligations sans oser le demander

- droits et obligations des fonctionnaires : textes statutaires, obligations de service, "droit de réserve", droits syndicaux, congés et absences, sanctions …)
- la rémunération : salaire (lire sa feuille de paye), heures supplémentaires diverses, indemnités…
- suivre sa carrière : notation, avancement d'échelon, promotions, mutation...le rôle des commissaires paritaires
- faire valoir ses droits : comment s'adresser à l'administration
- faire face à l'autoritarisme d'un chef d'établissement , faire respecter le rôle du CA et les prérogatives des équipes pédagogiques

78 ⇨ Lundi 23 novembre à Mantes-La-Jolie
⇨ Mardi 1er décembre à Poissy
⇨ Jeudi 3 décembre à St Quentin en Yvelines

91 ⇨ Vendredi 28 novembre (lieu à préciser—voir notre site)

92 ⇨ Lundi 23 novembre à Colombes
⇨ Vendredi 4 décembre à Arcueil

95 ⇨ Jeudi 19 novembre (lieu à préciser—voir notre site)

Les inscrits recevront par mail ou courrier avant le stage une documentation ainsi que les modes d'accès et le plan, déroulé du stage.
La plupart des stages ont lieu dans des établissements : en cette période de rentrée, nous n'avons pas encore les confirmations. Notre site est régulièrement actualisée pour plus d'infos.

Sur notre site

www.versailles.snes.edu

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-contre), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

Modèle d'autorisation d'absence

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions : Si vous êtes titulaires : "de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires dans le cas contraire de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du __au__ pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera……

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publie au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

S'inscrire

Coupon réponse à retourner au SNES Versailles (à préciser sur enveloppe) ou à renvoyer par mail à stages@versailles.snes.edu

Nom : Prénom Catégorie
Établissement Commune
Téléphone Adresse mail

Participera au(x) stages suivants

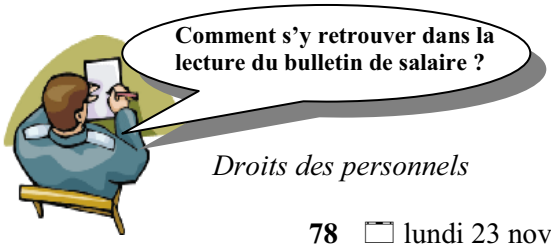

Droits des personnels

78 ☐ lundi 23 novembre
☐ mardi 1er décembre
☐ jeudi 3 décembre

91 ☐ vendredi 28 novembre

92 ☐ lundi 23 novembre
☐ vendredi 4 décembre

95 ☐ lundi 23 novembre

Pour nous contacter

Snes
section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
(accès RER B Arcueil Cachan, plan d'accès détaillé sur le site)
Téléphone
08 11 11 03 84
ou 08 11 11 03 85
(tarification locale)
Fax 01 41 24 80 62
s3ver@snes.edu